



LA CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS DES PARLEMENTS DE L'UE

DEUXIÈME SESSION: PLUS PRÈS DES ÉLECTEURS:
LE RÉGIONALISME EN EUROPE ET LA SAUVEGARDE
DE L'IDENTITÉ CULTURELLE DE L'EUROPE

PLUS PRÈS DES ÉLECTEURS

Selon le Traité sur l'Union européenne (TUE), « *L'Union est fondée sur les valeurs de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité, de l'État de droit, ainsi que de respect des droits de l'homme, y compris des droits des personnes appartenant à des minorités.* » ([Article 2 du TUE](#)).

Le TUE déclare également que dans l'Union fondée sur la démocratie représentative, les citoyens sont directement représentés au Parlement européen, tandis que les États membres sont représentés au Conseil européen par leurs chefs d'État ou de gouvernement et que leur représentation est assurée au Conseil par leurs gouvernements responsables. En même temps, les traités donnent à chaque citoyen de l'UE le droit de participer à la vie démocratique de l'Union et, conformément au principe de subsidiarité, exigent que « *Les décisions sont prises aussi ouvertement et aussi près que possible des citoyens.* » ([Article 10 du TUE](#)). Les articles [20](#), [21](#), [24](#), [227](#) et [228](#) du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne prévoient la possibilité pour les citoyens de participer à l'élaboration des politiques et au processus législatif, ainsi que la possibilité d'exercer leur droit à l'information et leur droit de pétition.

La démocratie représentative, la participation des citoyens et le dialogue civil sont considérés dans les Traités comme les pierres angulaires de la légitimité démocratique. Cependant, le déficit démocratique, c'est-à-dire l'ensemble des lacunes dans l'application des principes démocratiques tels que la responsabilité ou la transparence, est un sujet de discussion constant en relation avec le fonctionnement de l'UE. Cette situation peut donner aux citoyens le sentiment qu'ils n'ont guère la possibilité d'exprimer leur opinion et d'influencer les décisions de l'UE (EUR-Lex: [Déficit démocratique](#)).

Dans l'espoir de réduire le déficit démocratique et de renforcer la démocratie représentative, le Traité de Lisbonne:

- a donné aux parlements nationaux le droit de participer au processus décisionnel de l'UE;
- a introduit l'initiative citoyenne européenne ce qu'était renouvelé en 2019 ([Règlement \(UE\) 2019/788](#));
- a réformé le fonctionnement du Parlement européen et a renforcé ses pouvoirs décisionnels (EUR-Lex: [Le traité de Lisbonne](#)).

L'importance du principe de subsidiarité est démontrée par le fait que dans la série de propositions (40e) de la [Conférence sur l'avenir de l'Europe](#), les citoyens de l'Union ont identifié la subsidiarité active et la gouvernance à plusieurs niveaux comme des principes essentiels. Dans ce contexte, ils ont proposé de renforcer les voies des régions, des villes et des communes et d'accroître le rôle des parlements nationaux et régionaux dans la législation de l'UE ([Secrétariat général du Conseil, 2022](#)).

Afin de réduire le déficit démocratique, la LXXIIe réunion plénière de la COSAC tenue à Budapest en 2024 a également réclamé un rôle plus important pour les parlements nationaux dans l'élaboration des politiques de l'UE ([C/2024/7493](#)).

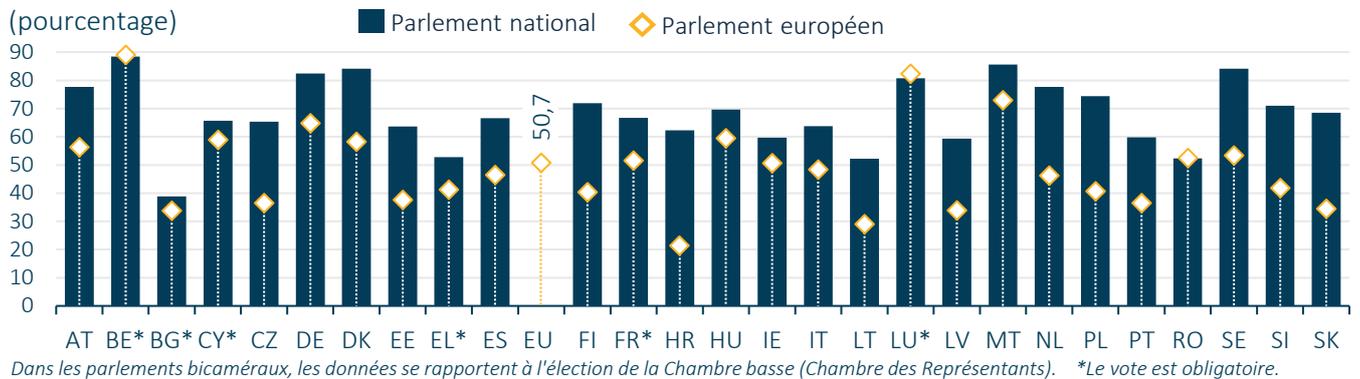
La promotion de la participation des citoyens aux processus décisionnels de l'UE et la réduction du déficit démocratique ont été demandées par les gouvernements ([10119/24](#)), par les parlements nationaux ([C/2024/3416](#)) et par la Commission européenne [[COM\(2020\) 790 final](#); [COM\(2023\) 630 final](#); [C\(2023\) 8627 final](#)], ainsi que par le Parlement européen [[P9_TA\(2021\)0345](#); [P9_TA\(2023\)0427](#)].

L'Agenda stratégique 2024-29 du Conseil européen ([EUCO 15/24](#), annexe) considère qu'il est important d'approfondir l'engagement des citoyens. Le Conseil de l'UE a également fixé l'objectif, dans le cadre de la stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse (2019–27), d'accroître la participation des jeunes dans la vie démocratique et leur implication dans la prise de décision ([2019/C 189/01](#)); objectif qu'il l'a également mis en avant pour 2024 ([C/2024/3528](#)). C'est l'objectif de la série de [dialogue jeunesse de l'UE](#), dans le cadre de laquelle les décideurs de l'UE écoutent les points de vue des jeunes de l'UE par cycles de 18 mois.

En tant qu'institution non européenne, le Comité des ministres du Conseil de l'Europe a également formulé un certain nombre de recommandations visant à renforcer la légitimité démocratique, en mettant l'accent sur le soutien à la participation démocratique au niveau local et sur des exemples opérationnels de la démocratie délibérative [[CM/Rec\(2018\)4](#); [CM/Rec\(2023\)6](#)]. ♦

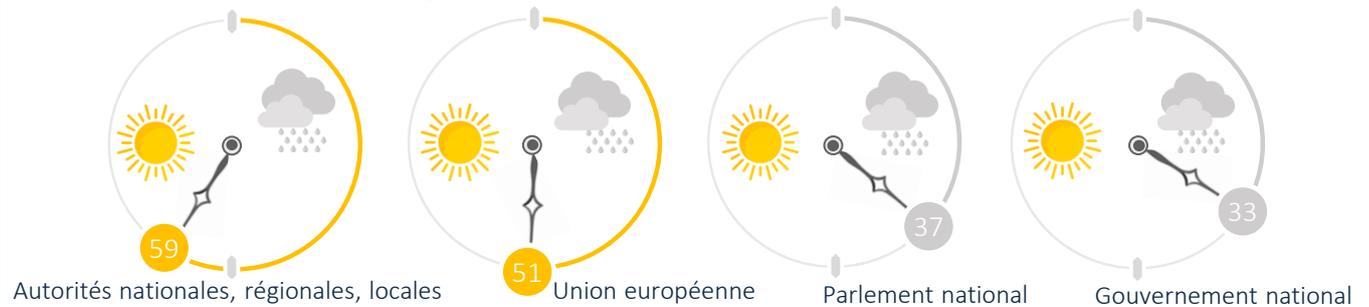
1

TAUX DE PARTICIPATION AUX DERNIÈRES ÉLECTIONS NATIONALES ET AUX ÉLECTIONS EUROPÉENNES DE 2024

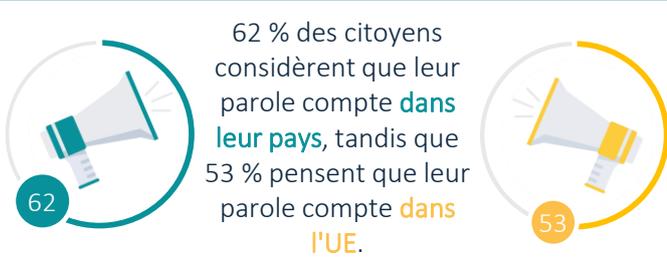


2

PROPORTION DE PERSONNES QUI FONT CONFIANCE À L'UE ET À CERTAINES INSTITUTIONS NATIONALES, AUTOMNE 2024, UE-27 (pourcentage)



3



4

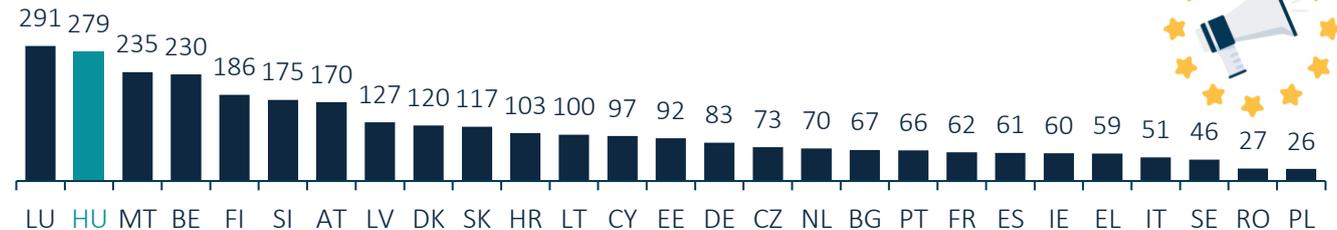
DONNÉES SUR L'INITIATIVE CITOYENNE EUROPÉENNE, 2012-2025



5

DONNÉES LIÉES À L'ACTIVITÉ DE LA PLATEFORME NUMÉRIQUE MULTILINGUE DE LA CONFÉRENCE SUR L'AVENIR DE L'EUROPE

Nombre des contributions (idées, propositions) ramené à cent mille habitants



SOURCES

- 1 Parlement européen: [Résultats des élections européennes 2024](#); IPU Parline: [Elections parlementaires](#); IDEA: [base de données](#) sur la participation aux élections | 2 | 3 Commission européenne (2024): [Eurobaromètre standard 102 – automne, 2024](#) | 4 [Initiative citoyenne européenne](#) | 5 Kantar Public (2022): [Plateforme numérique multilingue de la conférence sur l'avenir de l'Europe](#). Rapport final.